

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE L'ASSOCIATION NEUCHÂTEL UN CŒUR EN VILLE  
DU 9 NOVEMBRE 2010**

**1. Salutations et liste des présences et déclarations d'adhésion**

Daniel Brodt, président de l'Association, ouvre l'assemblée générale extraordinaire de l'Association Neuchâtel un Cœur en Ville et adresse ses salutations à M. Pascal Sandoz, conseiller communal représentant l'autorité en question, les représentants de la presse, ainsi que l'ensemble des personnes présentes.

Daniel Brodt informe qu'une liste des présences circule.

Ensuite, Daniel Brodt fait une brève introduction pour expliquer les motifs de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Les motifs sont les suivants :

- a) A ce jour, l'Association ne compte aucun membre puisque lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au mois de mars 2010, les commerçants ont indiqué qu'ils ne souhaitent pas cotiser directement à l'Association, mais participer financièrement à la mise sur pied de la Quinzaine neuchâteloise et qu'ils se détermineraient ensuite selon le résultat de cette manifestation.
- b) Depuis une année, les commerçants sont informés qu'en sa qualité de président Daniel Brodt quitte ses fonctions au 31 décembre 2010 et il est indispensable de pouvoir justifier d'une structure de l'Association pour garantir la pérennité de celle-ci, respectivement l'obtention des subventions communales.
- c) Le principe pour la subvention communale 2012 est que l'autorité communale libérera un franc pour un franc cotisé par les commerçants et, en ce sens, il est indispensable d'obtenir des rentrées financières dès le début de l'année, car si on devait attendre l'élaboration d'une Quinzaine neuchâteloise pour justifier les financements par les commerçants alors il ne serait plus possible de payer le City Manager dans les premiers mois de l'année 2011.

Fort de cette introduction, Daniel Brodt explique que comme l'Association ne compte aucun membre aussi, il fait circuler des déclarations d'adhésion et seuls ceux qui auront rempli cette dernière pourront voter. Il précise que les déclarations d'adhésion permettront ensuite à ceux qui l'auront remplie de définir les modalités selon lesquelles ils deviendront membres de l'Association et en particulier s'agissant des cotisations.

Vingt-neuf bulletins d'adhésion rentrent selon la liste annexée.

## **2. Nominations des scrutateurs**

M. Jean-Nicolas Michaud est désigné scrutateur pour l'assemblée générale avec remerciements.

## **3. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2009**

Daniel Brodt précise que le procès-verbal de l'assemblée générale 2009 était disponible sur le site internet et comme personne n'en demande la relecture, nous passons à son adoption.

Le procès-verbal 2009 est adopté par 27 oui et 2 abstentions avec remerciements à son auteur.

## **4. Rapport intermédiaire du Président et du City Manager**

### **A. Rapport intermédiaire du Président**

Daniel Brodt rappelle qu'à fin 2009, le comité de l'Association avait obtenu des autorités communales le renouvellement des subventions pour les années 2010 à 2012 en raison notamment de la structure de l'Association qui avait pu être mise en place par le City Manager, soit la mise sur pied de quartiers d'une part et, d'autre part, la volonté de mettre sur pied un événement concernant la Quinzaine neuchâteloise.

S'agissant de la Quinzaine neuchâteloise, Daniel Brodt rappelle que cet événement avait emporté l'adhésion tant des autorités politiques que des commerçants.

Daniel Brodt dresse un bref bilan de la Quinzaine neuchâteloise pour remercier les commerçants sans qui il n'eut pas été possible de réaliser une telle manifestation.

Il rappelle le succès populaire et commercial de la manifestation de la Quinzaine neuchâteloise, tout en indiquant qu'il est souhaitable que cet événement soit reconduit en 2011 moyennant les corrections et aménagements nécessaires.

En sus de la Quinzaine neuchâteloise, Daniel Brodt indique à l'assemblée générale que le comité, ainsi que le City Manager ont entretenu de nombreuses relations avec le CID, ainsi qu'avec les autorités de la Ville de Neuchâtel. En particulier, il a été décidé avec le CID que le City Management s'occupait des aspects animatifs alors que le CID s'occupait des aspects politiques et cette répartition des tâches et des rôles a bien fonctionné dans le courant de l'année en cours.

Par ailleurs, Daniel Brodt indique que les nombreux contacts qui ont eu lieu avec les autorités de la Ville de Neuchâtel et le CID ont porté leurs fruits tant sur le plan de la sécurité que sur le plan des tags et il remercie à cet effet M. Pascal Sandoz dont il prie de relayer les remerciements à l'ensemble de l'autorité communale.

Daniel Brodt termine son intervention en indiquant que le challenge posé par les commerçants s'agissant de la mise sur pied de la Quinzaine neuchâteloise a été relevé tant par les commerçants que par le City Manager et que nous pouvons dès lors envisager sereinement l'avenir, si ce n'est qu'il faut trouver impérativement la nouvelle structure de l'Association, ainsi que des moyens financiers pour maintenir le poste du City Manager.

En effet, Daniel Brodt indique que si aucune solution ne devait se dégager au terme de l'assemblée générale, alors le comité se verrait contraint de licencier Michel Clottu pour fin février 2011, étant précisé que ce licenciement ne saurait intervenir auparavant compte tenu de l'incapacité de travail de son City Manager.

Daniel Brodt termine en indiquant que depuis le terme de la Quinzaine neuchâteloise, le City Management a été paralysé suite aux graves problèmes de santé rencontrés par Michel Clottu qui revient peu à peu aux affaires.

## **B. Rapport du City Manager**

Michel Clottu précise que l'essentiel de son occupation en ce début d'année a été la préparation de cette événement.

Il passe certains aspects déjà abordés par le Président et précise les choses suivantes : J'ai bien compris, qu'il s'agissait alors de relever le défi d'organiser « quelque chose de visible, pour ne pas dire valable » sous l'égide de NCV.

Le City-Manager crois pouvoir dire que selon de l'avis de nombreuse personnes du « côté des commerçants », des clients et pour une fois des médias, cette quinzaine était visible et valable !!

Bien sur des améliorations doivent y être apportées mais, il précise que le bébé est né, il a effectué ses premiers pas et c'est donc à nous, à vous de le faire grandir et de le guider sur le bon chemin.

Michel Clottu ajoute que, même si ce bébé a été accouché dans la douleur, malgré les efforts qu'il a fallu fournir, il a apporté des moments de satisfaction.

On a vu du monde dans les rues pour un événement « commercial », on a apprécié la fermeture du Seyon aux trolleybus (il remercie encore les TN) et surtout, on a pu sentir des commerçants fédérés !

Le Manager confirme cependant que tout ne fut pas facile durant les 32 séances de quartiers qui ont jalonné les soirées de mi-janvier à mi-mai. Dixit : « j'en en vu de toutes les couleurs entre les commerçants : des joies, des applaudissements, des prise de becs, des

portes claquées et des insultes... mais aussi des moments conviviaux qui ont clairement permis à ces derniers de faire connaissance, voir même de se tutoyer.

M.Clottu indique qu'il a fallu beaucoup de piqûres de rappels, d'encouragements et de motivation pour que les responsables de quartiers ne baissent pas les bras.

Mais heureusement, à chaque séance les effectifs grandissaient et les idées les plus folles surgissaient, l'envie était là !

Le City-Manger confirme un point positif, de nouveaux rapports se sont installés entre commerçants... j'ai vu des gens qui ne se saluaient pas depuis 5 ans reprendre contact. Et s'il y a bien une chose importante c'est celle là !!

Ce dernier remercie donc chaleureusement les représentants de quartiers et les commerçants qui ont joués le jeu.

Il termine en parlant du défi et dit non seulement l'avoir relevé mais également réussi !

## **5. Rapport intermédiaire du trésorier**

Daniel Brodt précise que les comptes de l'Association ont été tenus par une secrétaire comptable et qu'ils ont été bouclés de façon intermédiaire au 31 octobre 2010 par la Fiduciaire GCI Services SA, avec remerciements à M. Vincent Prati.

Par ailleurs, Daniel Brodt indique que les comptes ont été soumis avec les justificatifs à M. Alexandre Serra, vérificateur des comptes.

Le comité a mis à disposition de l'assemblée un bouclage au 31 octobre 2010 qui présente un résultat au 31 octobre 2010 de CHF 29'565.10, ainsi que les comptes pertes et profits au 31 octobre 2010.

Il est par ailleurs relevé qu'au 31 octobre 2010, le compte Postfinance de l'Association présente un montant de CHF 35'244.25 et que ce montant devrait tout juste permettre d'assumer les charges jusqu'à la fin de l'année en cours.

Daniel Brodt passe ensuite la parole à M. Alexandre Serra qui lit le rapport de vérification des comptes et qui propose à l'assemblée d'adopter les comptes avec décharge au comité.

## 6. Discussion et adoption des rapports – décharge au comité

Daniel Brodt demande si l'assemblée a l'une ou l'autre question s'agissant des rapports qui ont été présentés.

Comme tel n'est pas le cas, Daniel Brodt propose que ces rapports soient votés avec décharge au comité pour l'exercice visé.

Les rapports sont adoptés à l'unanimité par 29 voix et décharge est donné au Comité.

## 7. Présentation des résultats de la quinzaine neuchâteloise du 29 mai au 12 juin 2010

Comme les rapports du Président et du City Manager ont largement fait échos de la Quinzaine neuchâteloise, M. Michel Clottu présente un aperçu financier des résultats de la Quinzaine neuchâteloise.

Recette : Fr. 69'890      dont Fr. 5'410.- à restituer  
Dépense : Fr. 59'995.05

### Recette par quartier :

Quartier:	
Temple	Fr. 11'600.-
Fbg Hôpital et Lac	Fr. 3'065.-
Rue Hôpital et Grand-Rue	Fr. 2'970.-
Vieille-ville	Fr. 2'210.-
Seyon	Fr. 9'650.-
Divers (location emplacement, braderie, tente)	Fr. 13'270.-
Sponsoring (annonces, sponsors, dons)	Fr. 27'125.-
<u>Total</u>	<u>Fr. 69'890.-</u>

### Dépense globale

Communication:	Fr. 19'000.-
Arbres:	Fr. 6'000.-
Tapis, calicot:	Fr. 11'400.-
Location tente:	Fr. 7'000.-
Sécurité:	Fr. 2'800.-
Videos:	Fr. 2'600.-
Divers:	Fr. 11'155.-
<u>Total:</u>	<u>Fr. 59'955.-</u>

Auquel s'ajoute encore les « propres » dépenses des quartiers.

Pour le comité de Neuchâtel un Cœur en Ville, la Quinzaine neuchâteloise est un succès

tant sur le plan comptable que sur le plan commercial et, conscient des imperfections qu'il y a lieu de gommer, il est d'avis qu'il faut reconduire cette manifestation en 2011.

M. Pascal Sandoz prend la parole pour le compte de la Ville de Neuchâtel et indique qu'aux yeux de l'autorité la Quinzaine neuchâteloise a également été un succès populaire et il en félicite les commerçants.

Pour Daniel Licodia, Président du CID, la Quinzaine neuchâteloise a été une réussite pour un grand nombre de commerçants et, comme le déficit qui avait été posé au City Management lors de la dernière assemblée générale a été relevé, il y a lieu de poursuivre.

Les commerçants présents dans la salle partagent les avis exprimés.

## **8. Cotisations 2011 de Neuchâtel un Cœur en Ville**

Daniel Brodt rappelle une nouvelle fois qu'il est indispensable de donner des moyens à l'Association pour que celle-ci puisse obtenir les subventions communales à raison de 1 franc investi par les commerçants, un franc de subvention par la Ville de Neuchâtel et il rappelle l'impossibilité d'attendre le financement d'une Quinzaine neuchâteloise pour obtenir la manne publique.

M. Pascal Sandoz est invité par les commerçants à prendre position pour le compte de la Ville de Neuchâtel s'agissant de la subvention 2011, en particulier en regard aux investissements consentis par les commerçants pour l'année 2010 où, faut-il le rappeler, il n'y avait pas de conditions posées par l'autorité communale pour délivrer la subvention.

M. Pascal Sandoz prend la parole et lit l'arrêté du Conseil général dont on retiendra en substance que le principe est effectivement que l'autorité communale libérera un franc de subvention pour un franc investi par les commerçants dans l'Association.

M. Pascal Sandoz, après avoir été à nouveau interpellé, relève toutefois que les modalités selon lesquelles la subvention communale peut et doit être libérée en faveur de l'Association relève de la compétence du Conseil communal qui peut laisser une marge de manœuvre.

Daniel Brodt estime que si les commerçants adoptent le principe d'une cotisation, que l'Association bénéficie d'une structure avec un comité, et que l'assemblée décide de reconduire la Quinzaine neuchâteloise, alors il doit être possible d'obtenir de l'autorité communale qu'elle libère la subvention comme elle le fait jusqu'alors, soit par tranches, mais que cela reste encore à négocier.

Après un important débat, il est voté ce qui suit, à savoir :

1. A l'unanimité des votants, soit 29 voix, la cotisation est fixée pour tous les secteurs d'activité à CHF 250.- annuels.

2. A l'unanimité des membres présents, soit 29 voix, un mandat est confié au comité de l'Association pour entreprendre toutes les démarches nécessaires aux fins d'élaborer une taxe obligatoire pour tous, l'assemblée ayant bien conscience des difficultés légales.
3. A l'unanimité des membres présents, soit 29 voix, la manifestation Quinzaine neuchâteloise doit être reconduite pour 2011.

## 9. Elections statutaires du Président et/ou du comité

Daniel Brodt rappelle que le comité est actuellement composé des personnes suivantes, à savoir :

1. Marco Paolini, Promotion économique de la Ville de Neuchâtel.
2. Robert Vauthier, pour les parkings de Neuchâtel.
3. Daniel Licodia, Président du CID.

Daniel Brodt rappelle que MM. Jean-Nicolas Michaud et Jean-Carlos Zuretti ont démissionné.

Compte tenu des enjeux, Daniel Brodt estime qu'il y a lieu de trouver un président et d'étoffer le comité, rappelant encore que le comité élargi peut et devrait être composé d'un ou plusieurs représentants des quartiers.

S'agissant de la présidence, aucune proposition n'est faite par les commerçants et Daniel Licodia relève que des contacts existent actuellement avec Pro Neuchâtel, sans qu'une solution définitive ne se soit dégagée.

M. Alexandre Serra et M. Laurent Paillard se proposent pour intégrer le comité et ils sont élus par acclamations.

L'assemblée vote ensuite à l'unanimité que les quartiers soient représentés au comité élargi par un représentant.

Les commerçants présents relèvent qu'ils n'étaient pas tous informés de l'état de santé de Michel Clottu, ce qu'ils regrettent et lui demandent quelle est sa position par rapport à la suite des opérations.

Michel Clottu indique qu'il n'est pas évident de travailler dans le contexte actuel et qu'outre son état de santé, les incertitudes liées au futur comité, ainsi qu'au financement de l'Association nécessitent pour lui d'avoir les épaules solides.

Il attend les discussions futures avec le comité pour se déterminer.

## 10. Divers

Daniel Brodt passe très rapidement sur les divers des nocturnes de la St-Nicolas dont la date retenue est le 11 décembre et précise, qu'à cette date, c'est le Père Noël qui viendra, ainsi que sur la ligne 11 du bus qui sera gratuite entre le Nid-du-Crô et la Ville de Neuchâtel pour favoriser le parking au Nid-du-Crô.

Daniel Brodt prend ensuite la parole pour rappeler, comme il l'avait déjà fait lors des précédentes assemblées générales, que le Petit Sioux est une institution qui a été créée au profit des commerçants pour permettre aux parents de déposer leurs enfants pendant qu'ils vont faire leurs courses et vacations en Ville et que cette institution connaît d'importants problèmes financiers.

Daniel Brodt indique au surplus qu'il y a vraisemblablement une méconnaissance du tissu économique de l'existence du Petit Sioux et de l'opportunité qu'elle représente pour tous les commerces, y compris le tertiaire.

Daniel Brodt passe ensuite la parole à Mme Péquignot qui indique en substance que le Petit Sioux existe pour favoriser notamment le commerce et que ces dernières années, dans le cadre des campagnes de recherche de financement, les commerçants se sont peu ou pas mobilisés.

Mme Péquignot rappelle l'important investissement consenti par la Ville de Neuchâtel pour subventionner la garderie Le Petit Sioux et indique que la situation actuelle est catastrophique puisque du personnel a dû être licencié, ce qui a entraîné la fermeture des ateliers lesquels ont été repris par la crèche à la Maladière d'une part et, d'autre part, parce que Mme Serra et sa collègue travaillent gratuitement depuis deux mois, ce qui n'est plus admissible.

Mme Péquignot indique fermement que c'est un montant de CHF 10'000.- qui doit être trouvé d'ici la fin de l'année au plus tard pour permettre d'envisager le maintien de la garderie le Petit Sioux.

Les commerçants sont surpris, car pour certains ils ne connaissent pas l'institution du Petit Sioux et pour d'autres la campagne de recherche de fonds est passée inaperçue.

Cependant, l'ensemble des commerçants relève qu'ils sont prêts à soutenir financièrement le Petit Sioux.

En fin d'assemblée, les commerçants remercient le comité pour le travail effectué tout au

long de l'année et M. Pascal Sandoz remercie le Président de l'Association qui quitte ses fonctions au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, l'assemblée prend des nouvelles de l'état de santé de Michel Clottu et formule ses vœux pour son prompt rétablissement.

L'assemblée est ensuite levée.

